LES SOLUTIONS D'ASSURANCE DE BMS POUR VOUS ET VOTRE ENTREPRISE

Nom complet du demandeur :

Adresse postale :

Ville: Province/territoire : Code postal :

Téléphone :

Courriel:

*Veuillez informer BMS si vos coordonnées ont changé afin de continuer à recevoir des renseignements sur votre assurance.

Remarque : Cette couverture n'est disponible que pour les membres domiciliés au Canada. Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions d'admissibilité. ☐

Renouvelez-vous cette police d'assurance? ☐ Oui ☐ Non

Si vous renouvelez votre police d'assurance après sa date d'expiration et en dehors de la période de renouvellement, veuillez confirmer que vous comprenez que la date d'entrée en vigueur de cette police sera fixée à la date actuelle de la demande et à la réception du paiement. ☐

Détails sur la partie proposante

Pour pouvoir bénéficier de cette police d'assurance, vous devez être membre de l'une des associations provinciales ou territoriales de travailleurs sociaux désignées ou être membre affilié de l'ACTS. Si vous n'êtes pas membre, cette police est nulle et non avenue

Veuillez confirmer que vous comprenez les conditions d'admissibilité. ☐

Nom de l'association provinciale ou territoriale de travailleurs sociaux :

Numéro de membre :

Fournissez-vous des services professionnels en dehors du champ d'application du travail social, pour lesquels vous avez besoin d'une couverture d'assurance? Veuillez noter que les réclamations découlant de la prestation d'autres services professionnels, y compris les procédures menées par une organisation professionnelle et/ou un ordre provincial autre que celui qui réglemente la pratique du travail social, ne sont pas couvertes par cette assurance. ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Une proposition d'assurance responsabilité professionnelle, d'assurance responsabilité civile générale et/ou d'assurance des biens a-t-elle déjà été refusée ou annulée par l'assureur, ou le renouvellement d'une telle assurance a-t-il déjà été refusé par l'assureur? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Une réclamation/plainte ou un procès concernant la responsabilité professionnelle ou la responsabilité civile générale a-t-il(elle) été déposé(e) contre vous/votre entreprise, ou une telle réclamation est-elle actuellement en cours contre vous/votre entreprise et/ou avez-vous déposé une réclamation concernant les biens? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Lorsque vous fournissez des services, pour que votre assurance s'applique, vous devez vous conformer à toutes les réglementations professionnelles en vigueur dans votre province ou votre territoire (p. ex. la province où vous résidez) et dans la province ou le territoire où se trouve votre patient. La police d'assurance responsabilité professionnelle de l'ACTS s'applique aux services fournis au Canada et dans le monde entier, et intervient en cas de réclamations présentées et défendues au Canada. Veuillez confirmer que vous comprenez les conditions de l'assurance. ☐

Détails de l'entreprise

Remplissez cette section que pour ou au nom de votre propre entreprise. **Ne remplissez pas** cette section pour ou au nom de l'entreprise de quelqu'un d'autre ou d'une entreprise qui vous emploie ou avec laquelle vous êtes sous contrat.

Possédez-vous votre propre nom commercial sous lequel vous fournissez des services professionnels? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez indiquer le nom principal de l'entité ou de l'entreprise (veuillez énumérer tous les noms d'exploitation liés à l'entité) :

Dénomination sociale/nom commercial :

Adresse de l'emplacement du risque (si différente de celle ci-dessus) :

Ville: Province/territoire : Code postal :

Exploitez-vous plus d'une entité pour laquelle vous avez besoin d'une protection? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Assurance responsabilité professionnelle / Assurance responsabilité civile générale / Assurance des biens

Assurance responsabilité professionnelle : police basée sur la date des réclamations

Vous protège contre toute responsabilité ou allégation de responsabilité liée à des blessures ou des dommages résultant d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle découlant des activités professionnelles que vous exercez à titre de travailleur social. Le cas échéant, votre politique couvre également une plainte déposée contre vous auprès de votre organisme de réglementation (l'Ordre).

Détails de la couverture :

Responsabilité professionnelle	Jusqu'au montant de garantie sélectionné
Défense procédure disciplinaire	200 000 $ par réclamation / agrégé
Remboursement des frais de défense criminelle	150 000 $ par réclamation / agrégé
Abus et attouchements	1 000 000 $ par réclamation / agrégé (franchise de 1 000 $)
Territoire de couverture	Monde entier

Assurance responsabilité civile générale : police basée sur l'événement

L'assurance responsabilité civile générale fournit une protection contre les réclamations découlant de blessures ou de dommages matériels que vous (ou votre entreprise) pourriez causer à une autre personne en raison de vos activités et/ou de situations existantes dans vos locaux. Par exemple, un client peut glisser et tomber sur un sol mouillé dans vos locaux ou vous pouvez accidentellement causer des dommages matériels lors d'une visite à domicile.

Détails de la couverture :

Responsabilité civile générale	5 000 000 $ par événement / agrégé
Blessures corporelles et dommages matériels	5 000 000 $ par événement / agrégé
Produits-opérations achevées	5 000 000 $ par événement / agrégé
Préjudice personnel et préjudice découlant d'une activité de publicité	5 000 000 $ par événement / agrégé
Responsabilité civile des locataires	500 000 $ par événement / agrégé
Paiements médicaux	50 000 $ par personne

Franchises :

Dommages matériels	500 $
S.E.F. no 6	500 $
F.P.Q no 6	500 $
Responsabilité civile des locataires	500 $

Assurance du contenu, la criminalité et des pertes d'exploitation

Les contenus comprennent les articles habituels d'un bureau, y compris les bureaux, les chaises, les classeurs et les ordinateurs, ainsi que le stock et les améliorations. Si vous prévoyez effectuer des rénovations dans vos bureaux pendant la durée du contrat, veuillez communiquer directement avec BMS au 1-844-588-7747.

La garantie contre la criminalité protège contre les pertes financières dues à la malhonnêteté, à la fraude ou au vol d'argent, de titres ou d'autres biens appartenant au bureau ou à la clinique.

L'assurance des pertes d'exploitation couvre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou de dommages physiques directs causés aux locaux par un risque assuré (p. ex., un incendie).

Détails de la couverture :

Contenus	50 000 $ (des limites plus élevées sont disponibles)
Pertes d'exploitation	1 000 000 $
Criminalité	10 000 $

Franchises :

Tous risques	500 $
Refoulement d'égout	2 500 $
Inondations	25 000 $
Tremblement de terre	3 % ou 100 000 $
Criminalité	500 $

	Limite	Prime annuelle
Plan I	Assurance responsabilité professionnelle individuelle 5 000 000 $ par réclamation / 5 000 000 $ agrégé par an Assurance responsabilité civile générale 5 000 000 $ par réclamation / 5 000 000 $ agrégé par an	☐ 132 $
Plan II	Assurance responsabilité professionnelle individuelle 5 000 000 $ par réclamation / 5 000 000 $ agrégé par an Assurance responsabilité civile générale 5 000 000 $ par réclamation / 5 000 000 $ agrégé par an Contenus - 50 000 $ (des limites plus élevées sont disponibles - la couverture est soumise à une clause de coassurance de 90 %) Criminalité – 10 000 $ Pertes d'exploitation – 1 000 000 $	☐ 776 $

Possibilité d'augmenter le montant de garantie de l'assurance responsabilité professionnelle

Limite	Coût annuel
7 000 000 $ par réclamation / 8 000 000 $ agrégé	64 $

Voulez-vous augmenter le montant de garantie de votre assurance responsabilité professionnelle individuelle à 7 000 000 $ par réclamation/8 000 000 $ au total? ☐ Oui ☐ Non

Montant de garantie plus élevé pour le contenu – Plan II seulement*

Si le Plan II est sélectionné, avez-vous besoin d'un montant de garantie plus élevé pour le contenu? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

* Pour tenir compte de l'inflation, les assureurs vous recommandent d'augmenter le montant de garantie requis pour le contenu à assurer d'au moins 5 %.

Limite	Coût annuel
100 000 $	☐ 191 $
150 000 $	☐ 290 $
200 000 $	☐ 381 $

Si le Plan II est sélectionné, avez-vous besoin d'une assurance qui couvre le contenu, la criminalité et les pertes d'exploitation à un autre emplacement? ☐ Oui ☐ Non

Bris d'équipement/chaudière et machines

Cet ajout n'est disponible que si le Plan II est sélectionné et offre une couverture en cas de panne soudaine et accidentelle de l'équipement entraînant des dommages matériels qui nécessitent la réparation ou le remplacement de l'équipement ou d'une partie de l'équipement.

L'équipement assuré comprend :

- toute chaudière, tout récipient sous pression, chauffé ou non, normalement soumis à un vide ou à une pression interne autre que la pression statique du contenu, toute tuyauterie qui y est reliée,
- toute autre tuyauterie et son équipement accessoire, tout échangeur de chaleur qui fait partie d'un équipement de chauffage à air pulsé,
- tout équipement mécanique ou électrique utilisé pour la production, la transmission ou l'utilisation de l'énergie mécanique ou électrique
- tout équipement électronique ou câble à fibres optiques utilisé pour la recherche, le diagnostic, le traitement, la communication, le traitement de texte, le traitement de données, la duplication, la surveillance ou la numérisation.

Avez-vous besoin d'une garantie bris d'équipement? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Franchise de 500 $; délai d'attente de 24 heures.

Limite	Coût annuel
50 000 $	☐ 114 $
100 000 $	☐ 138 $
150 000 $	☐ 221 $
200 000 $	☐ 252 $

Couverture du bâtiment / de l'unité en copropriété

Êtes-vous propriétaire de l'immeuble ou du logement en copropriété où se trouve votre entreprise et pour lequel vous avez besoin d'une assurance des bâtiments commerciaux? ☐ Oui ☐ Non
Veuillez noter que nous ne fournissons pas de couverture pour les propriétés résidentielles.

Règle proportionnelle (Applicable au Plan II)

La clause de règle proportionnelle est une pénalité imposée à l'assuré par l'assureur pour avoir sous-déclaré/déclaré/assuré la valeur de biens corporels ou de revenus professionnels. La pénalité est basée sur un pourcentage indiqué dans la police et sur le montant sous-déclaré. Dans la présente police, la règle proportionnelle exigée est de 90 %. Par exemple :

Si la valeur du contenu que vous assurez est de 150 000 $ et que la police contient une clause de règle proportionnelle de 90 %, cela signifie que vous devez souscrire une couverture d'au moins 135 000 $. Si vous ne souscrivez qu'une couverture de 100 000 $ et que vous subissez un sinistre de 100 000 $, la compagnie d'assurance vous versera une indemnité calculée selon la formule suivante :

Montant de l'assurance en place % du montant de l'assurance qui aurait dû être en place x montant de la perte = montant payé, moins toute franchise.

Par exemple: 100 000 $ % (150 000 $ x 90 %) x 100 000 $ = 74 074 $ Paiement de la perte (moins la franchise)

BMS recommande que vos valeurs assurables soient revues et évaluées de manière appropriée afin de s'assurer que vous achetez le bon contenu et les bonnes limites de propriété.

Je comprends la clause de règle proportionnelle et j'ai choisi une limite de contenu adéquate. ☐

Assuré(s) supplémentaire(s)

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un Assuré supplémentaire à votre police d'assurance responsabilité civile générale.

L'ajout d'un assuré offre une assurance responsabilité limitée au tiers assuré additionnel, mais seulement en ce qui a trait à la responsabilité générale découlant de vos activités ou de votre occupation. Veuillez noter que tout assuré additionnel doit avoir sa propre assurance responsabilité civile générale.

Je comprends et j'accepte les conditions décrites ci-dessus. ☐

Nom: _____

Adresse postale : _____

Ville: _____ Province/territoire : _____ Code postal : _____

Bénéficiaire(s) (de l'indemnité)

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un bénéficiaire de l'indemnisation à votre police d'assurance des biens.

Un bénéficiaire est une entité tierce qui a droit à tout ou partie du règlement du sinistre pour les biens endommagés dans lesquels il a un intérêt assurable. (p. ex., une société de crédit-bail). Le montant du contenu à assurer doit englober la valeur de la propriété louée.

Je comprends et j'accepte les conditions décrites ci-dessus. ☐

Nom: _____

Adresse postale :

Ville: Province/territoire : Code postal :

Zoothérapie/thérapie assistée par les chevaux

Zoothérapie/thérapie assistée par les chevaux	☐ Prime annuelle de **100 $**
Thérapie assistée par les chevaux, **incluant la monte à cheval**	☐ Prime annuelle de **500 $**

Souhaitez-vous ajouter une protection pour vos services de zoothérapie/thérapie assistée par les chevaux? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, dans le cadre de vos services de thérapie assistée par les chevaux, les clients montent-ils les chevaux? ☐ Oui ☐ Non

Assurance responsabilité professionnelle des entités juridiques

La garantie pour entités juridiques est recommandée si votre entreprise compte d'autres professionnels travaillant pour ou au nom de votre entreprise et/ou qui facturent leurs services sous votre nom commercial. Cette garantie est également recommandée aux personnes qui fournissent des services sous leur nom commercial.

Étend votre responsabilité professionnelle individuelle à l'entité commerciale. Veuillez noter que la police doit être souscrite par une seule personne au nom des propriétaires de l'entreprise et/ou de l'entité commerciale. Limite partagée avec la responsabilité professionnelle individuelle.

Souhaitez-vous souscrire l'assurance-responsabilité professionnelle pour les entités juridiques? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Entreprise de travail social uniquement

Employés/entrepreneurs	Limite	Coût annuel
Vous-même uniquement	Partagée avec la responsabilité professionnelle	☐ 166 $
1 à 3	Partagée avec la responsabilité professionnelle	☐ 253 $
4 à 6	Partagée avec la responsabilité professionnelle	☐ 427 $
7 à 9	Partagée avec la responsabilité professionnelle	☐ 625 $
Plus de 9	Partagée avec la responsabilité professionnelle	☐ Référence

Entreprise multidisciplinaire

Employés/entrepreneurs	Limite	Coût annuel
1 à 3	Partagée avec la responsabilité professionnelle	☐ 365 $
4 à 6	Partagée avec la responsabilité professionnelle	☐ 540 $
7 à 9	Partagée avec la responsabilité professionnelle	☐ 725 $
Plus de 9	Partagée avec la responsabilité professionnelle	☐ Référence

Si l'option entreprise multidisciplinaire est sélectionnée, veuillez consulter la liste de disciplines ci-dessous :

- Consultants en sommeil
- Conseillers en développement de l'enfant
- Psychologues
- Psychothérapeutes
- Infirmières praticiennes
- Ergothérapeutes
- Conseillers/ thérapeutes
- Enseignants/éducateurs de la petite enfance
- Accompagnateur personnel/accompagnateur en matière de santé et de bien-être
- Intervenants en services de soutien aux pairs
- Thérapeute de l'action

Employez-vous du personnel ou faites-vous appel à du personnel qui ne figure pas dans la liste mentionnée ci-dessus? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez indiquer ci-dessous la discipline du personnel que vous employez ou auquel vous faites appel :

_____

Combien de professionnels employez-vous et/ou à combien de professionnels contractuels faites-vous appel?

☐ Vous-même uniquement ☐ 1 à 3 ☐ 4 à 6

☐ 7 à 9 ☐ Plus de 9

Chaque professionnel fournissant des services pour ou au nom de votre entreprise doit souscrire sa propre assurance responsabilité professionnelle. Comprenez-vous et confirmez-vous cela? ☐

Cybersécurité et atteinte à la vie privée – AMÉLIORÉ

La cyber-responsabilité reste un domaine de risque en constante évolution. Vous avez accès à une politique complète de responsabilité en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée pour vous protéger contre les réclamations découlant du vol, de la perte ou de la divulgation non autorisée d'informations personnelles identifiables d'un tiers, qui comprend les coûts liés à la couverture de l'assuré et à sa responsabilité civile, et les coûts liés aux services d'intervention en cas d'atteinte à la vie privée.

Cette police est conçue pour fournir une protection contre le risque lié à la détention de quantités de plus en plus importantes de données personnelles identifiables de clients, d'employés et d'autres personnes, et pour atténuer l'atteinte à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

Les services d'intervention en cas d'atteinte à la vie privée	
Coûts supplémentaires liés à la réponse en cas d'atteinte	500 000 $ **(NOUVEAU)**
Juridique, médico-légal et relations publiques/gestion de crise	250 000 $
Personnes informées	5 000 (individuel), 100 000 (entreprise)
Limite globale de responsabilité de la police	1 000 000 $
Dommages subis par l'assuré	
Perte d'exploitation - résultant d'une violation de la sécurité des données	100 000 $ **(NOUVEAU – LIMITE SUPÉRIEURE)**
Perte due à un acte de cyberextorsion	500 000 $ **(NOUVEAU – LIMITE SUPÉRIEURE)**
Coûts de récupération des données	100 000 $
Responsabilité	
Responsabilité relative aux données et au réseau	1 000 000 $
Frais de défense et sanctions réglementaires	1 000 000 $ **(NOUVEAU – LIMITE SUPÉRIEURE)**
Obligations et coûts liés aux cartes de paiement	1 000 000 $
Responsabilité visant les médias	1 000 000 $
Criminalité informatique	
Instructions frauduleuses *	Disponible pour une prime supplémentaire
Fraude par transfert de fonds	Inclus avec la protection contre les instructions frauduleuses
Fraude aux télécommunications	100 000 $
Récompense criminelle	
Récompense criminelle	50 000 $ **(NOUVEAU – LIMITE SUPÉRIEURE)**
Réparation de matériel informatique	Inclus **(NOUVEAU)**
Franchises	
Chaque incident	1 000 $
Individus déclarés	100

Souhaitez-vous souscrire une couverture de la responsabilité civile en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Revenu brut	Prime annuelle
Praticien individuel	☐ 121 $
Entreprise avec employés – 0 $ to 500 000 $	☐ 675 $
Entreprise avec employés – 500 001 $ to 1 000 000 $	☐ 1 023 $
Entreprise avec employés – 1 000 001 $ to 1 500 000 $	☐ 1 284 $
Entreprise avec employés – 1 500 001 $ to 2 000 000 $	☐ 1 578 $
Entreprise avec employés – 2 000 001 $ to 2 500 000 $	☐ 1 776 $

Entreprise avec employés – 2 500 001 $ to 3 000 000 $	☐ 1 873 $
Entreprise avec employés – 3 000 001 $ to 3 500 000 $	☐ 2 017 $
Entreprise avec employés – 3 500 001 $ to 4 000 000 $	☐ 2 159 $
Entreprise avec employés – 4 000 001 $ to 4 500 000 $	☐ 2 298 $
Entreprise avec employés – 4 500 001 $ to 5 000 000 $	☐ 2 434 $
Entreprise avec employés – supérieur à 5 000 001 $	☐ Référence

Une réclamation ou un procès concernant le cyberespace a-t-il été intenté contre vous/votre entreprise, ou une telle réclamation est-elle actuellement en cours contre vous/votre entreprise? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous/votre entreprise a-t-elle déjà été victime d'une violation de la cybersécurité/atteinte à la vie privée et/ou d'un incident de sécurité du réseau dans le passé, ou une telle plainte a-t-elle été déposée contre vous/votre entreprise? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Énoncé des faits, y compris les conditions préalables

Les éléments suivants constituent d'importantes stratégies d'atténuation des risques et sont exigés par l'assureur pour que la couverture soit garantie. Veuillez confirmer l'exactitude de ce qui suit :

LA COUVERTURE AU TITRE DE LA PRÉSENTE POLICE EST SOUMISE À LA CONDITION PRÉALABLE QUE TOUS LES POINTS CI-DESSOUS SOIENT REMPLIS. SI L'UNE DES DÉCLARATIONS CI-DESSOUS N'EST PAS REMPLIE, AUCUNE COUVERTURE NE SERA FOURNIE AU TITRE DE LA PRÉSENTE POLICE POUR TOUT DOMMAGE, FRAIS DE RÉCLAMATION, PÉNALITÉS, SERVICES D'INTERVENTION EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE, FRAIS ET COÛTS LIÉS AUX AMENDES PCI, PERTES LIÉES À LA CYBER-EXTORSION, PERTES LIÉES À LA PROTECTION DES DONNÉES, PERTES LIÉES À L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ.

Veuillez confirmer l'exactitude des informations suivantes :

Mon entreprise met en œuvre des mesures de contrôle des pertes telles que : un logiciel antivirus, un pare-feu et/ou l'installation régulière de correctifs logiciels.

Je sauvegarde/mon entreprise sauvegarde régulièrement des données de nature délicate dans un endroit séparé qui ne serait pas affecté par un problème survenant dans notre environnement réel.

J'utilise (ou mon entreprise utilise) l'authentification multi-facteurs (AMF) pour les services basés sur l'infonuagique (tels que l'accès aux comptes de messagerie basés sur l'infonuagique) et pour tous les accès à distance à votre réseau ; ou si non, j'utilise (ou mon entreprise utilise) Jane, Clinicmaster, owl practice ou Practiceperfect.

Pour les systèmes qui disposent uniquement d'un réseau sur site : je/ma société n'autorise l'accès à distance à notre environnement qu'au moyen d'un réseau privé virtuel (RPV). Remarque : cela ne s'applique pas si vos systèmes sont entièrement infonuagiques.
Je confirme que les déclarations ci-dessus sont vraies et exactes. ☐

Je confirme également ce qui suit:

Au moins une fois par an, je participe ou mon entreprise participe à une formation de sensibilisation à la cybersécurité, y compris à la lutte contre l'hameçonnage. Pour les entreprises, cette formation s'adresse à toutes les personnes qui ont accès au réseau de l'organisation ou à des données confidentielles/personnelles. Des ressources sont disponibles sur le site www.pensezcybersecurite.gc.ca/fr.

Je confirme que la déclaration ci-dessus est véridique et exacte. ☐

* Garantie supplémentaire disponible

Si votre entreprise vire des fonds, BMS vous recommande d'envisager d'ajouter une assurance contre la fraude au président/fraude par virement de fonds.

L'assurance contre la fraude au président prévoit un montant de garantie pouvant atteindre 100 000 $ pour les réclamations résultant directement du fait que vous ou votre entreprise assurée avez viré, payé ou livré des fonds ou des valeurs à la suite d'une fraude au président (c. à d. un ordre de virement frauduleux par écrit, fourni par voie électronique [y compris par courriel ou par Internet] ou par téléphone, transmis par une personne prétendant être un fournisseur, un client ou un employé autorisé, et qui a pour but d'induire en erreur un Assuré par la présentation inexacte d'un fait important sur lequel cet Assuré peut se fier de bonne foi).

« **Fraude par transfert de fonds** » désigne la perte de fonds ou de valeurs contenues dans un compte de virement d'une institution financière résultant d'un ordre de virement frauduleux transmis par un tiers à une institution financière ordonnant à celle-ci de virer, payer ou livrer des fonds ou des valeurs à partir de tout compte détenu par l'organisation assurée auprès de cette institution sans que l'organisation assurée n'en ait eu connaissance ou n'y ait consenti.

Limite de 25 000 $ à partir de **230 $ / an**
Limite de 100 000 $ à partir de **335 $ / an**

Souhaitez-vous que BMS communique avec vous pour vous proposer une assurance contre la fraude au président/fraude par virement de fonds? Si oui, un questionnaire supplémentaire doit être rempli et vous sera envoyé séparément. ☐ Oui ☐ Non

NOUVEAU ! Assurance cybernétique familiale (non disponible pour les membres du Québec)

La protection de vos renseignements personnels en ligne est plus importante que jamais. Protégez-vous, ainsi que votre famille, contre les cyberattaques, le vol d'identité et la violation de données grâce à l'assurance cybernétique familiale.

En cas d'incident ou si vous avez des questions à tout moment, des professionnels de la cybersécurité vous guideront tout au long du processus de rétablissement, en vous apportant soutien et solutions.

Pour moins de 80 $ par an, vous aurez accès à :

1. Une plateforme sécurisée et personnalisée qui fournit des services proactifs comme l'assistance en cas de perte de portefeuille ou de passeport, la surveillance des médias sociaux et du Web caché, ainsi qu'un soutien supplémentaire pour atténuer l'impact de tout cyber incident.
2. Une couverture adaptée aux besoins des modes de vie numériques modernes et couvrant un large éventail de coûts liés au vol d'identité, à la cyber extorsion, à la cyberintimidation, etc.

Couverture	Option 1	Option 2
Limite agrégée	10 000 $	25 000 $
Piratage psychologique	10 000 $	10 000 $
Cyberintimidation	10 000 $	25 000 $
Vol d'identité	10 000 $	25 000 $
Extorsion en ligne et compromission des systèmes	2 500 $ (Combiné)	2 500 $ (Combiné)
Coût	☐ **60 $**	☐ **75 $**

Vous souhaitez souscrire l'assurance cybernétique familiale ? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez consulter les conditions générales ci-dessous.

Conditions générales d'utilisation

Ces informations ont pour but de donner un aperçu de certaines des conditions de la police d'assurance de la famille cybernétique. Veuillez lire attentivement votre police. La couverture fournie par l'assureur est soumise aux modalités, aux conditions, aux exclusions, aux avenants, aux lois applicables et/ou aux autres termes de la police.

Cette assurance offre une couverture cybernétique sur une base personnelle et exclut tout travail, engagement professionnel ou activité commerciale.

Cette assurance est fournie uniquement à l'assuré désigné (personne physique) figurant sur le certificat d'assurance et à sa famille telle que définie dans la police. La couverture n'est pas accordée à l'entreprise, aux employés ou aux membres de la famille des employés de l'assuré.

Cette assurance contient une condition d'entretien du système qui exige de :

- Fournir et de maintenir une licence pour un logiciel antivirus et de s'assurer que ce logiciel est actif et utilisé sur l'ordinateur domestique de l'assuré
- D'effectuer et d'installer toutes les mises à jour et tous les correctifs logiciels disponibles dès que possible, soit (a) dans le cas d'un nouvel ordinateur domestique, dès que possible, mais en aucun cas plus de 48 heures après la première connexion de l'ordinateur domestique à l'Internet, et (b) dans tous les autres cas, en aucun cas plus de quinze jours après que les mises à jour ou les correctifs ont été rendus disponibles.
- De fournir et de faire fonctionner un système de sauvegarde des données à intervalles appropriés, y compris, sans s'y limiter, d'effectuer une sauvegarde complète de l'ordinateur personnel au moins une fois par mois.
- L'assuré désigné est tenu d'informer l'assureur de tout incident dans les 30 jours. En cas de perte ou de réclamation, la détermination de la couverture dépendra des faits et des circonstances de l'incident, du langage spécifique, des modalités et des conditions de la police émise et de la loi applicable.
- L'assureur peut faire appel à un prestataire de services tiers pour exécuter un ou plusieurs des services qu'il est tenu de fournir en vertu des polices.

Assurance responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi (non disponible pour les membres du Québec)

Avez-vous des employés occupant des postes administratifs et/ou professionnels? Votre entreprise retient-elle les services d'entrepreneurs indépendants, de bénévoles ou d'étudiants? Cette assurance est destinée aux propriétaires d'entreprise et vise à offrir une protection contre les allégations de violation des pratiques d'emploi, y compris les congédiements injustifiés, la discrimination, le harcèlement en milieu de travail et d'autres allégations liées à l'emploi.

Recommandé aux propriétaires d'entreprises ayant des employés, des contractants, des bénévoles ou des étudiants.

Souhaitez-vous souscrire une assurance responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

	Limite	Prime annuelle
Option 1	100 000 $	☐ 270 $
Option 2	250 000 $	☐ 373 $
Option 3	500 000 $	☐ 394 $
Option 4	1 000 000 $	☐ 514 $

Nombre total d'employés (professionnels) :

Nombre total de membres du personnel administratif (y compris les étudiants travaillant sous supervision) :

Nombre total de membres du personnel sous contrat (professionnels) :

Une proposition d'assurance semblable a-t-elle déjà été refusée ou annulée par l'assureur, ou le renouvellement d'une telle assurance a-t-il déjà été refusé par l'assureur? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise? ☐ Yes ☐ No
Si oui, veuillez fournir des détails.

Y a-t-il déjà eu ou y a-t-il actuellement des réclamations contre votre entreprise, ou contre tout administrateur, dirigeant ou employé passé ou présent de votre entreprise?

Impliquant le droit du travail? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Discrimination non liée à l'emploi ou harcèlement sexuel? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Au cours des 12 derniers mois, l'entreprise a-t-elle connu un changement dans le contrôle de la propriété de l'entreprise? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Le forfait de services juridiques

Les membres ont accès à une gamme complète de services juridiques, qui comprend :

Ligne d'assistance juridique illimitée
Accès illimité à la ligne d'assistance juridique. Les avocats de la ligne d'assistance fournissent des informations juridiques générales et de l'aide pour toute question juridique. Veuillez noter que l'avocat ne donnera pas de conseils sur votre protection, ne prendra pas de décision concernant une demande d'indemnisation et n'examinera pas les documents.

Centre de documentation juridique
Accès illimité à une bibliothèque en ligne de documents juridiques, tous rédigés par des avocats, sous forme de modèles commentés et personnalisables. Parmi les exemples de modèles, citons les testaments et les procurations, les contrats de travail, les ententes de service, etc. Les documents sont basés sur les lois canadiennes et les meilleures pratiques juridiques. Ils peuvent être téléchargés et enregistrés en toute sécurité pour être consultés ou réutilisés ultérieurement.

Examen de documents juridiques
Accès à des avocats pour examiner un document juridique simple et vous vous fournira une copie annotée du document accompagnée de ses notes. Cela vous aidera à comprendre les répercussions générales que le document peut avoir sur vous.

Rédaction de lettres juridiques simples
Accès à des avocats qui rédigera une lettre juridique simple que vous pourrez envoyer. Ce service est destiné à vous aider à rédiger des documents simples, tels qu'une mise en demeure, une lettre de plainte, une lettre d'autorisation de voyage pour un enfant, une lettre de démission ou une lettre d'avertissement à un employé.

Service de soutien émotionnel
Accès à un soutien émotionnel grâce auquel vous pourrez parler dans la plus stricte confidentialité avec un conseiller professionnel de tout problème professionnel ou personnel qui pourrait vous affecter.

Soutien en cas de vol d'identité
Nos experts en vol d'identité vous fourniront une aide générale et des conseils de prévention en matière de vol d'identité et la façon de vous protéger. Si vous pensez avoir été victime d'une usurpation d'identité, ce service peut également vous fournir l'assistance directe d'un expert en restauration de l'identité pour vous aider à rétablir votre identité.

Assistance en matière de ressources humaines
Accès à une assistance en matière de ressources humaines qui vous permet de parler à un professionnel des ressources humaines, lequel peut vous fournir des informations sur les questions de ressources humaines qui ont une incidence sur votre entreprise.

Coût annuel : 39 $

Souhaitez-vous souscrire l'assurance assistance juridique? ☐ Oui ☐ Non

Remarque : si vous souscrivez une assurance juridique, certains éléments de l'assurance services juridiques sont automatiquement inclus dans les solutions d'assurance juridique pour les particuliers et les entreprises.

Solutions d'assurance des frais juridiques

Les affaires juridiques personnelles et/ou professionnelles peuvent survenir à tout moment et peuvent être coûteuses.

L'assurance frais juridiques — Personnel fournit ce qui suit :

- Le forfait de services juridiques (comme indiqué ci-dessus, mais l'assistance en matière de ressources humaines n'est pas incluse)
- Assurance couvrant les frais juridiques liés à la résolution d'une série de litiges, y compris :
  - Poursuite ou défense d'une action en justice relative à la vente ou à l'achat de biens ou à l'obtention de services. En outre, couvre les litiges avec une société de crédit-bail pour le montant dû si un véhicule automobile loué est déclaré perte totale par l'assureur automobile;
  - Poursuite ou défense d'un litige relatif à un contrat de location résidentielle que vous avez conclu pour louer votre résidence principale (le délai d'attente de 90 jours s'applique à compter de la date de prise d'effet de la première police d'assurance détenue);
  - Défense en cas de révocation ou de suspension de votre permis de conduire;
  - Défense en cas d'enquête criminelle ou de poursuites découlant de votre travail en tant qu'employé, ou contre des poursuites pour une infraction au Code de la route ou une infraction relative à la conduite d'un véhicule automobile;
  - Poursuite d'une action en justice en cas d'intrusion, de nuisance publique ou de dommages matériels causés par un tiers à des biens personnels;
  - Poursuite d'une action en justice à la suite d'un accident ayant entraîné un décès, une maladie ou une blessure grave;
  - Réponse à un contrôle fiscal ou appel d'une décision de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Chaque réclamation / limite agrégée	Prime
25 000 $ / 125 000 $	☐ 99 $
50 000 $ / 250 000 $	☐ 115 $

Voulez-vous souscrire l'assurance frais juridiques — Personnel? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez répondre aux questions ci-dessous.

Au cours des trois dernières années, avez-vous, votre conjoint ou des enfants adultes résidant chez vous :

Entamé des poursuites judiciaires relatives à un contrat de consommation? ☐ Oui ☐ Non

Entamé des mesures juridiques à la suite d'une nuisance légale ou d'une intrusion sur votre terrain? ☐ Oui ☐ Non

Engagé une action en justice contre un tiers à la suite d'une blessure? ☐ Oui ☐ Non

Engagé une action en justice contre un médecin à la suite d'une négligence médicale qui vous a causé une blessure? ☐ Oui ☐ Non

Déjà fait l'objet d'une vérification fiscale de l'ARC? ☐ Oui ☐ Non

Déjà été interrogé par la police ou arrêté en relation avec une présumée infraction pénale? ☐ Oui ☐ Non

Été poursuivi pour discrimination présumée? ☐ Oui ☐ Non

Été victime d'un vol d'identité? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, fournissez des détails.

L'assurance frais juridiques — Entreprise fournit ce qui suit :

- Le forfait de services juridiques (comme indiqué ci-dessus, toutefois, l'assistance en cas de vol d'identité n'est pas incluse)
- Assurance couvrant les frais juridiques liés à la résolution d'une série de litiges, y compris :
  - Défense en cas d'enquête ou de poursuites pénales ou en matière de santé et de sécurité au travail;
  - Défense en cas de poursuites engagées à l'encontre d'un employé pour discrimination illégale;
  - Défense contre une poursuite pour une infraction au Code de la route ou une infraction liée à la conduite d'un véhicule automobile;
  - Poursuite ou défense d'une action en justice en cas de poursuite relative à la vente ou à l'achat de biens ou à l'obtention de services. En outre, le recouvrement des sommes dues dans le cadre de la livraison de biens ou de services et les litiges relatifs aux locaux loués par une entreprise pour y exercer ses activités (un délai de carence de 90 jours s'applique à compter du début de la première police détenue);
  - Défense en cas de révocation, de suspension ou de non-renouvellement d'un permis d'exploitation ou d'une licence commerciale;
  - Poursuite d'une action en justice en cas d'intrusion, de nuisance publique ou si un tiers cause des dommages matériels aux biens de l'entreprise;
  - Poursuite d'une action en justice en raison d'un accident du travail survenu en dehors des locaux de l'entreprise;
  - Réponse à un contrôle fiscal ou appel d'une décision de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

50 000 $ par réclamation / 250 000 $ agrégé

Chiffre d'affaires estimé au cours des 12 prochains mois	Prime
0 $ à 150 000 $	☐ 160 $
150 001 $ à 250 000 $	☐ 253 $
250 001 $ à 500 000 $	☐ 412 $
500 001 $ à 1 000 000 $	☐ 528 $

1 000 001 $ à 2 000 000 $	☐ 930 $
2 000 001 $ à 3 000 000 $	☐ 1 348 $
3 000 001 $ à 4 000 000 $	☐ 1 885 $
4 000 001 $ à 5 000 000 $	☐ 2 423 $
Plus de 5 000 001 $	☐ Référence

Souhaitez-vous acheter les Solutions juridiques pour les entreprises? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez répondre aux questions ci-dessous.

Nombre d'employés (temps plein et temps partiel) :

Au cours des trois dernières années, votre entreprise, vous, un administrateur ou un associé de l'entreprise a-t-il:

Fait l'objet d'un contrôle fiscal? ☐ Oui ☐ Non

Été impliqué dans un litige concernant le respect de la TPS, de l'impôt sur le revenu, de la TVP ou de la TVH ou des retenues sur la paie? ☐ Oui ☐ Non

Été impliqué dans un différend concernant tout dommage, intrusion ou nuisance à l'égard des biens dont vous êtes responsable? ☐ Oui ☐ Non

Été poursuivi par un tribunal pénal (à l'exclusion des infractions liées aux véhicules)? ☐ Oui ☐ Non

Fait l'objet de poursuites civiles en matière de discrimination ou de lois sur la protection de la vie privée? ☐ Oui ☐ Non

Été le destinataire d'un avis de modification, de suspension, de révocation ou de refus de renouvellement d'une licence obligatoire? ☐ Oui ☐ Non

Été impliqué dans un litige contractuel? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, fournissez des détails.

Avez-vous tenté de recouvrer une créance non contestée au cours des 12 derniers mois, après avoir épuisé les procédures normales de recouvrement des créances anciennes? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, fournissez des détails.

Couverture accident 24 heures sur 24 (non disponible pour les membres du Québec)

Cette couverture est conçue pour vous offrir, ainsi qu'à vos proches, une aide financière en cas d'accident entraînant des blessures, invalidité ou décès.

L'assurance accident 24 heures offre une indemnité forfaitaire lorsque :

- Une perte ou un décès survient à la suite d'un accident, et
- Lorsque, par suite d'une blessure accidentelle, l'incapacité entraîne une invalidité totale permanente.

La police prévoit également une couverture pour :

- Les frais de rapatriement, et
- Les frais de réadaptation (formation) si vous avez besoin d'une formation spéciale pour pouvoir exercer une autre activité professionnelle à la suite d'un accident assuré.

Souhaitez-vous souscrire l'assurance accident 24 heures sur 24? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

Aperçu de la couverture	Option 1	Option 2
Décès et mutilation accidentels	25 000 $	50 000 $
Invalidité totale permanente	25 000 $	50 000 $
Rapatriement	5 000 $	5 000 $
Réadaptation	5 000 $	5 000 $
Bénéfice de fracture	2 000 $	2 000 $
Coût	☐ **42 $**	☐ **70 $**

Pour souscrire l'assurance accidents 24 heures sur 24, vous devez être âgé de moins de soixante-dix (70) ans.

Veuillez confirmer votre date de naissance : _____

Assurance accident de 24 h POUR CONJOINTS :

La couverture fournie correspond à 50 % des dépenses ci-dessus.

On entend par « **conjoint** » l'une ou l'autre, et une seule, des personnes correspondant à la définition ci-dessous :

i. une personne âgée de moins de soixante-dix (70) ans qui est légalement mariée à la personne assurée et qui vit avec elle au Canada, ou

ii. une personne âgée de moins de soixante-dix (70) ans qui, immédiatement avant son décès,

i. résidait avec la personne assurée pendant une période d'au moins un (1) an si la personne assurée n'avait pas de conjoint en droit.

Souhaitez-vous souscrire l'assurance accident de 24 h pour votre conjoint? ☐ Oui ☐ Non
Remarque : l'option que vous avez choisie pour vous-même est la même que celle que recevra votre conjoint(e) (c'est-à-dire que si vous avez choisi l'option 1, votre conjoint(e) recevra également l'option 1).

Couverture des conjoints	Si l'option 1 est sélectionnée	Si l'option 2 est sélectionnée
Coût	**21 $**	**35 $**

Veuillez inclure le nom de votre conjoint : _____

Pour souscrire, votre conjoint doit être âgé de moins de soixante-dix (70) ans.

Veuillez confirmer la date de naissance de votre conjoint :

Augmentation des limites

Souhaitez-vous augmenter le capital de signifie décès et mutilation accidentels et invalidité permanente totale? ☐ Oui ☐ Non

Limite de 50 000 $ pour 28 $ de prime supplémentaire pour une personne.
Si le conjoint est choisi, limite de 50 000 $ pour l'assuré désigné et limite de 25 000 $ pour le conjoint, moyennant une prime supplémentaire de 42 $.

NOUVEAU! Assurance maladie grave (non disponible pour les membres du Québec)

Cette assurance permet de couvrir les frais liés à une maladie grave tels qu'un cancer, une crise cardiaque ou un accident vasculaire cérébral. Si on diagnostique chez vous l'une des 30 maladies couvertes, la police prévoit le versement d'une somme forfaitaire non imposable pouvant aller jusqu'à 50 000 $, que vous pouvez utiliser selon vos besoins. Vous pouvez ainsi vous concentrer sur votre santé et votre bien-être sans vous soucier des charges financières. Les maladies couvertes sont :

- Maladie d'Alzheimer/démence présénile
- Méningite bactérienne
- Tumeur cérébrale bénigne
- Cancer
- Coma
- Pontage coronarien
- Maladie de Creutzfeldt-Jakob
- Crise cardiaque
- Remplacement ou réparation d'une valve cardiaque
- Infection au VIH/SIDA à la suite d'une agression sexuelle, infection au VIH/SIDA par transfusion sanguine, VIH/SIDA (professions à haut risque)
- Insuffisance rénale
- Maladie des motoneurones
- Sclérose en plaques
- Chirurgie à cœur ouvert
- Paralysie/paraplégie
- Maladie de Parkinson
- Paralysie supranucléaire progressive
- Accident vasculaire cérébral
- Hypertension artérielle pulmonaire primitive
- Anémie causée par une altération de la moelle osseuse (anémie aplastique)

La police couvre également :

- Cécité
- Surdité
- Perte de membres
- Perte de la parole
- Greffe d'un organe vital
- Blessure grave à la tête
- Brûlures du troisième degré

Couverture	Options de limite
Paiement forfaitaire pour les maladies couvertes	25 000 $ ou 50 000 $

Souhaitez-vous souscrire l'assurance maladie grave? ☐ Oui ☐ Non
Dans l'affirmative, veuillez remplir la section ci-dessous.

Attestation

Pour être admissible à l'assurance maladie grave, vous devez être en mesure d'attester ce qui suit :

Aucune proposition d'assurance-vie, d'assurance-invalidité ou d'assurance maladie grave ne m'a été refusée;

Je ne souffre d'aucune maladie pour laquelle une hospitalisation, des tests complémentaires, des examens ou une intervention chirurgicale ont été conseillés ou n'ont pas encore été effectués, ou pour laquelle j'attends toujours les résultats;

Je ne suis au courant d'aucun symptôme ou d'aucune affection pour lesquels je n'ai pas encore consulté de médecin ou reçu de traitement;

Je n'ai pas reçu ou réclamé de prestations ou une pension pour maladie ou invalidité;

Aucun de mes parents naturels, frères ou sœurs, avant l'âge de 65 ans, n'a jamais subi de pontage, ni souffert de l'une des affections suivantes : crise cardiaque, angine ou tout autre problème cardiaque, accident vasculaire cérébral, maladie kystique des reins, diabète, cancer, maladie d'Alzheimer, maladie de Parkinson, sclérose en plaques, sclérose latérale amyotrophique (SLA), chorée de Huntington, trouble nerveux ou mental, ou toute autre maladie héréditaire.

Je déclare que les déclarations ci-dessus sont vraies et exactes. ☐

Signé par: _____

Date: _____

Tranche d'âge	Limite de 25 000 $ Non-fumeur	Limite de 25 000 $ Fumeur	Limite de 50 000 $ Non-fumeur	Limite de 50 000 $ Fumeur
18-29	☐ 44,50 $	☐ 50,49 $	☐ 76 $	☐ 87,97 $
30-39	☐ 72,75 $	☐ 95,46 $	☐ 132,50 $	☐ 177,91 $
40-49	☐ 146,25 $	☐ 227,53 $	☐ 279,50 $	☐ 442,07 $
50-59	☐ 326 $	☐ 545,10 $	☐ 639 $	☐ 1 077,20 $
60-64	☐ 605,25 $	☐ 990,21 $	☐ 1 197,50 $	☐ 1 967,43 $
65+	☐ Non disponible	☐ Non disponible	☐ Non disponible	☐ Non disponible

Au cours des 12 derniers mois, avez-vous consommé, sous quelque forme que ce soit, du tabac, de la nicotine ou du cannabis mélangé à du tabac? ☐ Oui ☐ Non

Veuillez confirmer votre date de naissance : _____

NOUVEAU! Frais juridiques pour les vérifications d'assurance

Travaillez-vous avec des clients qui ont accès à la couverture de vos services de travail social dans le cadre de leur régime d'assurance maladie complémentaire? Dans l'affirmative, vous pourriez envisager de souscrire un contrat de frais juridiques pour les vérifications d'assurance.

Cette protection est spécifiquement conçue pour couvrir les coûts financiers liés à une enquête, une investigation ou un audit de l'assurance concernant vos services professionnels, qui ne sont généralement pas inclus dans les polices d'assurance responsabilité civile professionnelle standard.

Vous pouvez obtenir jusqu'à 25 000 $ par réclamation et 125 000 $ par an pour couvrir les frais juridiques liés à une enquête, une demande de renseignements ou un audit d'une compagnie d'assurance ou d'un fournisseur de prestations en rapport avec vos services professionnels.

Coût annuel : 45 $

Souhaitez-vous acheter frais juridiques pour les audits d'assurance? ☐ Oui ☐ Non

Déclaration et garantie

Le soussigné déclare :

Je déclare qu'au cours des cinq dernières années, aucun assureur n'a annulé, refusé ou refusé de me/nous délivrer une quelconque forme d'assurance responsabilité civile ou assurance des biens et que la présente proposition fait état des risques connus à la date de la présente proposition. Je déclare que les déclarations faites ici sont vraies et exactes à tous les égards, et je demande, par la présente, un contrat d'assurance qui doit reposer sur la véracité des dites déclarations.

L'envoi de ce formulaire n'engage pas la partie proposante ou l'organisation à souscrire l'assurance, mais il est convenu que ce formulaire sera la base du contrat si une police est émise.

La prime d'assurance est entièrement prélevée et n'est pas remboursable.

Il est entendu et convenu que j'autorise/nous autorisons (BMS) à faire en sorte que la proposition d'assurance, les communications et tous les documents relatifs à la police (immédiats et futurs) soient rédigés en anglais, avec notre consentement exprès. Cette autorisation n'affecte pas les conditions générales énoncées dans la police ou les polices.

Signé par: Poste:

Date:

Offre de Psychology Today!

Les membres de l'ACTS qui souscrivent une assurance par l'intermédiaire du programme d'assurance BMS peuvent bénéficier d'une première inscription gratuite de six mois dans le Psychology Today's Therapy Directory - d'une valeur de 210 $. **L'accès à Psychology Today sera envoyé avec votre certificat d'assurance.**

Divulgation des frais (tous les produits disponibles sont énumérés ci-dessous, quelle que soit la sélection)

Ligne de couverture	Prime	Commission (incluse dans la prime)	Frais
Plan 1 & 2	Par demande	25%	Néant
Cybersécurité et atteinte à la vie privée	Par demande	25%	Néant
Couverture famille contre les risques de cybersécurité 10 000 $ 25 000 $	Par demande	22.5%	 10,08 $ / 9,45 $ 10,86 $ / 9,45 $
Assurance responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi	Par demande	25%	Néant
Assurance solutions juridiques personnelles	Par demande	20%	Néant
Assurance solutions juridiques d'entreprise	Par demande	20%	Néant
Couverture accident 24 heures sur 24	Par demande	15%	10 $ / 15 $
Assurance maladie grave	Par demande	15%	13 $
Couverture des frais légaux pour les vérifications d'assurance	Par demande	20%	15 $

Pour plus d'informations sur la rémunération des courtiers, veuillez cliquer ici.

Renseignement sur le paiement

La taxe de vente provinciale s'applique comme suit :
Résidents de l'Ontario, taxe de vente de 8 %
Résidents du Québec, taxe de vente de 9 %
Résidents du Manitoba, taxe de vente de 7 %
Résidents de Terre-Neuve, taxe de vente de 15 %
Résidents de la Saskatchewan, taxe de vente de 6 %

Toutes les autres provinces ne sont pas assujetties à la taxe provinciale. La taxe sur les produits et services (TPS) ne s'applique pas aux primes d'assurance.

Taxe applicable à l'assurance services juridiques :
Note : le coût comprend les frais de courtage et est assujetti à la TVH applicable.
Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard : TVH de 15 % à ajouter
Ontario : TVH de 13 % à ajouter
Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut, Québec, Saskatchewan et Yukon : TVH de 5 % à ajouter

Sous-total	$
Frais de service*	25,00 $
Taxe	$
Montant total joint	$

***Remarque**: les frais de service ne s'appliquent pas si vous achetez UNIQUEMENT le forfait responsabilité professionnelle/ responsabilité civile générale/biens.

Veuillez émettre le chèque au nom de BMS Canada Services de Risques Ltée ou remplir l'autorisation de paiement par carte de crédit ci-après.

Autorisation de paiement par carte de crédit

N° de compte VISA, AMEX ou M/C : Date d'expiration : CVV :

Nom du titulaire de la carte : Signature :

BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS)
979 rue Bank, bureau 200
Ottawa ON K1S 5K5

Sans frais: 1-844-583-7747
Télécopieur: 613-701-4234
Courriel: casw.insurance@bmsgroup.com